



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

United Airlines

Question écrite n° 79213

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le devenir des personnels navigants commerciaux employés sur la base de Roissy par la compagnie United Airlines. En effet, la direction de cette compagnie aérienne a récemment annoncé son intention de fermer sa base de Roissy. En 1992, date de son installation sur le site de Roissy, elle avait bénéficié du soutien du Gouvernement en contrepartie de l'engagement de créer des emplois en France. Aujourd'hui, ce sont plus de 270 personnels navigants commerciaux qui voient leur emploi ou leurs conditions d'emploi menacés directement. En conséquence, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre pour que ces emplois soient maintenus à Roissy même et non pas redéployés sur d'autres sites à l'étranger ou bien supprimés.

Texte de la réponse

Créée en 1992, la base de la compagnie United Airlines située sur l'emprise de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle est aujourd'hui le lieu de rattachement de 264 salariés dont 183 sont de nationalité française. Lors de la création de cette base, et en réponse aux préoccupations de l'administration française du travail, United Airlines avait privilégié le recrutement de personnels de nationalité française sans aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Tous les contrats de travail ont été conclus sous le régime du droit américain, même si ces personnels bénéficient du régime français de sécurité sociale. Depuis 2001, la compagnie United Airlines connaît de grandes difficultés et s'est placée sous le régime du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites. Elle a divisé ses effectifs par deux (en les faisant passer de 100 000 à 50 000), le nombre d'appareils a été réduit (de 645 à 450) et cinq bases ont été fermées dans le monde. La compagnie s'est engagée auprès du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à mobiliser, pour les personnes que cela intéresserait, sur ses autres bases européennes, un nombre de postes équivalent à celui qu'elle supprimerait à Roissy. Pour les personnes qui souhaiteront légitimement rester en région parisienne, les moyens de reclassement que l'État a déjà rassemblés à d'autres occasions seraient bien entendu mobilisés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79213

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 11006

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1941